

## Communiqué de presse



Paris, le 19 avril 2007

### **Médicis, partenaire du Concours Talents de la création d'entreprise**

Médicis, première mutuelle spécialisée dans la retraite complémentaire des chefs d'entreprises commerciales (160 000 adhérents), a décidé d'apporter son soutien à l'Association Concours Talents, premier concours national de la création d'entreprise en France.

Le profil des nouveaux entrepreneurs a changé : les créateurs d'entreprise sont aujourd'hui, de plus en plus souvent d'anciens salariés qui se reconvertissent et qui ont besoin d'un fort accompagnement, avant, pendant et après la création. *« Dans les premiers mois et même les premières années suivant la création, les chefs d'entreprise, surtout quand ce sont d'anciens salariés, ont d'autres préoccupations que leur future retraite. Quand ils s'en soucient, c'est souvent un peu tard, estime Michel Clerc, Directeur général de Médicis. Nous souhaitons donc, à travers ce partenariat avec le Concours Talents, encourager la création d'entreprises et sensibiliser les créateurs à l'épargne retraite. »*

Le Concours Talents, créé par le Réseau des Boutiques de Gestion, est le premier concours national de la création d'entreprise. Chaque année, depuis bientôt dix ans, plus d'un millier de nouveaux chefs d'entreprise y participent. *« Le concours est ouvert à tous, la seule condition, c'est d'être accompagné par une structure d'aide à la création d'entreprise »*, précise Laurence Cussac, directrice de l'Association Concours Talents. Les entreprises accompagnées, lauréates du Concours Talents, créent plus d'emplois et ont une pérennité supérieure à la moyenne nationale.

Contacts presse :  
Concours Talents  
Agence Com 3000  
Sylvie Ancian et Stéphanie Sauret  
Tél : 01 45 26 59 74

Médicis :  
Isabelle Augaudy  
Tél : 01 44 34 47 33